nº. 14.
F.F.C. 13784

OPINION

DE M. FRANÇAIS (DE NANTES),

DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE;

Case
FRC
1874

Sur la révolution du 10 août & l'état actuel des affaires.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1791.

THE NEWBERRY
LIBRARY

OPINION

DE M. FRANÇAIS (DE NANTES),

DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Sur la révolution du 10 août & l'état actuel des affaires.

MESSIEURS,

PARVENUS vers la fin de notre carrière, recueillons-nous un instant pour mesurer l'espace que nous avons parcouru, examiner le point précis où nous sommes arrivés, & rechercher ce qu'il nous reste à faire.

Une constitution avoit été faite & jurée : ses premières

pages furent le produit de ce feu créateur qui releva tout-à-coup le peuple français en 1789, & agrandit son caractère. Mais cet ouvrage fut dégradé en 1791. Une sorte d'émulation s'éleva entre la cour, qui combloit la mesure des perfidies, & le corps constituant, qui ajoutoit sans cesse au pouvoir de la cour. Nul de nous ne dut s'aveugler sur les vices d'une telle constitution; mais, fatigué de trois ans d'orage, le peuple sentoit le besoin de se reposer dans une situation tranquille, & de commencer du moins par la paix l'essai de la liberté. Le Souverain, dans les assemblées primaires, parut se rallier à l'acte constitutionnel : dès lors ses représentans, liés eux-mêmes par son vœu, n'osèrent plus l'interroger; & ce respect, qui parut alors une vertu, fut en effet le premier & peut-être le plus grand de nos maux.

Vous vous rappelez dans quel état nos prédécesseurs nous laissèrent la France. Une guerre inévitable & prochaine, & point de généraux; toutes les puissances de l'Europe liguées contre nous, & point d'alliés; une armée, & point d'officiers; des arsenaux, & point d'armes; des places fortes, & rien de prêt; une dette énorme, & point d'argent; des colonies, & point de marine; un système nouveau d'impositions, & point de cadastre; des tribunaux, & point de justice; des conspirateurs, & point de châtimens; une constitution libre, & un gouvernement abandonné à des esclaves; les trahisons couvertes par des amnisties, & les élans vers la liberté proscrits sous le nom de républicanisme; des divisions intestines entre le peuple armé & le peuple sacrifié au champ de mars, entre les sociétés qui durent leur naissance au sublime mouvement de 1789, & ces obscures coalitions nées de la corruption de 1791; entre un clergé, resté impur de l'ambition & de l'imposture ultramontaine, & celui qui venoit de naître de la révolution, &, par la plus perfide inconséquence, on

avoit placé au centre de la constitution, comme agent suprême de la volonté du peuple, celui-là même qui avoit le plus d'intérêt à ce que cette volonté ne s'exécutât jamais ; celui dont toute la vie depuis 1789 n'avoit été qu'une succession de perfidies ; celui qui, dans l'acceptation même de la royauté, si improprement appelée acceptation de la constitution, avoit caché sous la forme d'un appel à l'expérience, une sorte de protestation aussi scandaleuse que mal-adroite. Personne ne sembloit se souvenir que le jour où un peuple entreprend de réfréner l'autorité de son roi, il doit, suivant l'expression de *Machiavel*, jeter bien-loin derrière lui le fourreau de son épée, & qu'il n'y a plus de ménagement entre un roi qui finit, & la liberté qui commence.

Ainsi, par une violence faite à-la-fois à la raison & au sens des mots, la nation vit tout-à-coup sortir de l'acte constitutionnel un pouvoir bizarre, appelé *représentant héréditaire*, attaché au corps législatif comme un cadavre à un corps vivant : telle fut l'extrémité où les représentans du peuple se virent réduits, qu'ils ne pouvoient agir ni avec lui, ni sans lui. L'expérience donne de nouveau au monde cette grande leçon, que lorsque les peuples sont assez imprudens pour vouloir encore des rois, il faut du moins qu'en changeant le sort de la royauté, ils soient assez sages pour changer la dynastie.

Cependant, Messieurs, quelque difficile que fût notre position, quelque bornés que fussent nos pouvoirs, il n'étoit pas défendu d'espérer que la France pourroit se soutenir jusques à la révision par sa constitution, si le roi eût voulu seconder nos efforts pour le salut de l'Etat ; s'il n'eût pas entrevu l'espoir de rétablir son autorité à la faveur des discordes qu'il espéroit devoir naître de sa lutte avec le Corps législatif ; si enfin, tandis que le trône étoit à Paris, le cœur du monarque n'eût pas été constamment à Coblentz.

Nos premiers regards se portèrent sur les deux maux qui affligeoient l'empire : le fanatisme & l'émigration. Vous leur opposâtes deux décrets sévères, mais justes. Le pouvoir royal se plaça entre le peuple & ses ennemis, & ces deux décrets ne purent jamais devenir lois de l'État qu'ils auroient sauvé.

Qu'arriva-t-il alors ? la cour, armée de ce *veto* fatal, qui, dans l'exécration publique, ne sera jamais séparé de celui de la *liste civile*, se fortifia de tout ce qu'il y avoit en France de conjurés & de contre-révolutionnaires, &, sous l'abri des lois, elle se mit à recomposer le despotisme. De-là cette protection particulière accordée aux ministres d'un culte amis du pouvoir arbitraire par principe, & de la contre-révolution par intérêt ; de-là cette garde séditieuse que l'indignation publique alloit disperser, si le Corps législatif ne se fût hâté de la dissoudre ; de-là ce débordement de pamphlets & de journaux dont la cour infectoit tout le royaume & salissoit les murs de cette capitale, ces gravures par lesquelles elle livroit nos images à la risée publique, ces spectacles par lesquels elle essayoit de corrompre l'opinion ; ces conciliabules où l'on ne rêvoit que des vengeances & le massacre des peuples ; ces discours séditieux que tenoient publiquement tous les valets de la cour, ces esclaves décorés qui détestent l'égalité par instinct, parce que leur bassesse les avertit sans cesse qu'ils n'ont pas leurs semblables parmi les hommes ; de-là cette guerre que la cour fit déclarer aux sociétés populaires successivement par les juges-de-paix, par les ministres, par les tribunaux, par les puissances étrangères, & enfin par ce général qui eut tous les vices des petites ames, & à qui il ne manqua qu'un peu de génie & plus de caractère pour obtenir la honteuse célébrité d'un grand scélérat ; de-là ce traité fabriqué aux Tuileries & signé à Pilnitz, qui sembloit mettre la France sous la dépendance de la Prusse & de l'Autriche ; ce refus de déclarer la guerre à deux puissances

en état d'hostilité, à une époque où elles n'étoient point prêtes, & où une attaque soudaine pouvoit amener des succès & une paix honorable ; & cette déclaration de guerre dans un moment où elles avoient mis sur pied des forces formidables, & où on avoit pris les mesures les plus criminelles pour affoiblir nos moyens de défense ; & cette perfidie de prendre un ministère patriote pour faire tomber sur lui tout l'odieux d'une guerre qu'elle s'étoit arrangée pour rendre très-malheureuse, & qu'elle ne tarda pas à renvoyer, dans la crainte qu'il ne prévînt quelques-uns de ses malheurs. Dans le même temps que le ministère emportoit avec lui les regrets de la nation, la cour continuoit une lutte scandaleuse avec le Corps législatif, elle arrêtoit l'exécution de deux lois importantes ; l'une, qui appeloit les enfans de la patrie sous les murs de Paris ; l'autre, qui devoit mettre enfin un terme aux emportemens d'un fanatisme sanguinaire.

C'est ainsi que le peuple & vous, avez été perpétuellement livrés aux bêtes que la cour lançoit contre lui & contre vous ; c'est ainsi que toutes vos bonnes intentions ont été arrêtées ; c'est ainsi que l'Assemblée constituante avoit préparé les malheurs publics.

Mais tant d'outrages faits à la souveraineté du peuple, tant d'obstacles apportés à son salut, devoient enfin avoir un terme. L'Etat étoit arrivé à ce point, où une crise pouvoit seule le sauver. Le peuple se lève ; il demande à se présenter armé devant ses magistrats, moins pour leur dicter des lois, que pour lui montrer sa force. Il se conduit avec ordre & régularité dans la crise même de l'insurrection. Comme il avoit défilé devant vous, il voulut défiler devant le roi. Nulle violence ne fut commise. Le roi n'eut même pas une inquiétude. Cependant le lendemain les maisons de cette ville sont couvertes d'une proclamation fallacieuse, par laquelle il appelle autour de lui les *amis de l'ordre*, la vengeance des lois & des puissances étran-

gères. De légers dommages, effet inévitable d'un rassemblement nombreux, sont représentés comme un attentat que les supplices pouvoient seuls venger. Des tribunaux sont mis en activité ; le maire de Paris & le procureur de la commune sont suspendus. C'est dans ces pénibles circonstances que nous nous trouvions. Les hommes du midi se lèvent. Ils jurent sur leurs armes qu'ils ne partiront pas que le tyran ne soit abattu. Ils paroissent, & la tyrannie n'est plus.

C'est à la voix de l'histoire à apprendre aux générations futures le zèle intrépide des hommes du Midi & du Finistère, & des citoyens de Paris. C'est à elle à raconter comment ce colosse, qui pesoit depuis treize siècles sur la France, fut renversé en quelques heures par leur courage ; comment ce temple du peuple, entouré de fer & de feu, fut préservé de toute atteinte ; comment vous vous montrâtes grands & tranquilles au milieu des orages qui vous menaçoient ; comment un peuple juste & généreux vous servit ce jour-là de bouclier contre cette nuée de chevaliers qui disparurent comme une ombre, lorsqu'ils virent briller les armes des enfans de la Liberté. Vous deviez périr tous ce jour-là & dans ce lieu même. La cour avoit tout disposé pour la contre-révolution ; elle avoit provoqué cette agression, parce qu'elle comptoit sur un parti puissant. Mais la providence n'a pas permis un aussi grand crime ; elle a voulu que le poignard dirigé sur vous fût enfoncé dans le sein de ceux mêmes qui avoient juré votre perte.

Mais, par combien de sages mesures, par quelle utile prévoyance n'avez-vous pas rendu cette journée moins meurtrière pour le peuple ? Si vous n'eussiez pas licencié la garde du roi ; si vous n'eussiez pas éloigné les deux régimens qui étoient à Paris ; si vous n'eussiez pas armé le peuple de piques ; si vous n'eussiz pas affoibli le parti de la cour en démasquant le comité autrichien, ouvert à la surveillance du peuple le jardin des Tuileries ; si

vous n'eussiez pas rappelé & réchauffé le zèle des citoyens par le décret de la permanence des sections, & par la déclaration des dangers de la patrie ; si vous ne vous fussiez pas empressés de rétablir le maire de Paris & le procureur de la commune ; si l'esprit révolutionnaire ne se fût pas conservé parmi vous, pour servir de point d'appui aux amis de la liberté dans toute la France, & de contre-poison à cet esprit de servitude que la cour faisoit circuler dans toutes les veines de l'Etat ; combien de sang eût été répandu ! combien l'omission d'une seule de ces mesures n'eût-elle pas été funeste, & pour le peuple & pour vous !

Et quant à celles que vous adoptâtes le 10 Août, à quels dangers n'exposiez-vous pas l'Etat, si vous n'eussiez pas envoyé des Commissaires dans nos Armées & dans les Départemens ; si vous n'eussiez pas éloigné de nos Camps les Officiers les plus connus par leurs sentimens aristocratiques ; si vous n'eussiez pas rendu hommage à la souveraineté du Peuple en le reconnoissant pour Juge de la conduite du Roi & de la vôtre ; si vous n'eussiez pas fortifié cette nouvelle révolution de tout l'attachement de cette classe nombreuse, mais pauvre, que l'Assemblée Constituante avoit vouée à la nullité, & que vous avez appelée aux fonctions de Citoyen ; si vous eussiez négligé de faire mettre les scellés sur les papiers du Roi, sur ces archives du crime, qui ont dessillé les yeux de ceux qui, croyant *Louis* de bonne-foi, soutenoient le Roi constitutionnel, mais qui aujourd'hui exècrent un Roi parjure.

Vous appellera-t-on usurpateurs, vous qui, parvenus à la moitié de votre carrière, avez restitué au peuple, avez reporté à sa source l'autorité dont il vous avoit revêtus ? Vous appellera-t-on parjures, vous qui avez poussé jusques au scrupule le respect pour les lois jurées, & qui, forcés par l'empire des circonstances, avez pris des mesures qu'elles ne désapprouvent ni n'avouent ? Vous accusera-t-on

d'avoir trop temporisé, tandis qu'il ne s'est écoulé que peu de jours entre la pétition des sections de Paris & la suspension; tandis que cette grande mesure, hasardée avec précipitation avant que le vœu des citoyens l'appelât, avant que le bandeau fût tombé de tous les yeux, faisoit éclater la guerre civile? Vous accusera-t-on du sang répandu, tandis que vous aviez décrété l'éloignement du régiment Suisse, & que ce n'est que par une trahison de plus que ce régiment, seule cause de l'effusion du sang, est resté dans Paris? Ah! que ce sang retombe sur cette odieuse cour! car elle seule en est responsable devant Dieu & devant les hommes. Enfin toutes les précautions que la sagesse humaine pouvoit prescrire pour faciliter & asseoir cette révolution, vous les avez prises. Et quelle source abondante de bienfaits n'apporte-t-elle pas au peuple! La révolution de 1789 avoit rétabli les droits de citoyen; celle de 1792 a retabli les droits des hommes. La première ne fit qu'effleurer la surface des esprits; la seconde a remué profondément le cœur du peuple, & il en a fait jaillir cette ardeur patriotique qui a consumé les débris empoisonnés de la royauté. L'une ne fut qu'une transaction honteuse entre les préjugés & les principes; l'autre consacre & sanctifie la liberté toute entière, pure de ces mélanges dont la corruption ou l'intrigue l'avoient infectée; enforte que pour sauver le peuple, il ne lui faut plus que du fer & des lois. Dans le cours de son existence, un peuple n'a que peu d'occasions de recouvrer ses droits. Vous lui avez facilité les moyens de reprendre sa liberté. Arrivée plus tôt, la révolution amenoit des discordes civiles; plus tard, il n'étoit plus temps. L'Etat se fatiguoit & s'épuisoit par un poison lent; & dans six ans, l'Assemblée de révision l'eût trouvé agonisant ou mort.

L'Assemblée constituante vous laissa une nation divisée, dévorée de fanatisme, minée par une fièvre lente, effet du venin qu'on avoit laissé dans ses entrailles. Vous

laiſſez à la Convention nationale un peuple bouillant de patriotiſme, ne reſpirant que la guerre, & purgé de ce poiſon royal qui le travailloit. Combien plus heureux que vous ſeront vos ſucceſſeurs ! Ils auront du moins cette faculté d'aſſurer le ſalut public, dont l'Aſſemblée conſtituante nous avoit privés. Leurs ſentimens ne ſeront pas calomniés, ni leurs têtes miſes à prix par la cour. Ils n'auront pas à braver ces poignards dont elle nous pourſuivoit juſques autour de ce ſanctuaire. Ils ne verront plus ces vieux eſclaves chamarés de décorations qui étoient moins un hommage rendu à leur mérite, que les cicatrices de leur ancienne ſervitude. Leurs regards ne ſeront pas ſouillés par ces ſtatues royales que le deſpotiſme avoit commandées au génie pour tromper les peuples, & faire dégénérer en ſuperſtition pour la royauté, le ſentiment du beau & la religion des arts. L'humanité a enfin obtenu juſtice de cette longue inſulte. Ces rois & ces princes de bronze ſont briſés à leur tour : l'immortalité des deſpotes eſt finie ; & leurs humiliantes images, transformées en armes libératrices, portent, dans le moment où je parle, la mort aux rois & aux oppreſſeurs.

Quel ſpectacle offre la nation françaiſe ! La trompette guerrière a retenti aux quatre coins de la France, & ſoudain l'empire s'eſt couvert de fer. Le peuple s'organiſe, s'équipe & ſe tranforme en armée. Cet énorme coloſſe eſt debout ; il marche, il s'avance, il va comme *Hercule* parcourir la terre pour délivrer les opprimés. On n'entend par-tout que ces accens belliqueux qui excitent les peuples au combat : on voit briller dans tous les yeux, & palpiter dans tous les cœurs cette ardeur guerrière, préſage certain des ſuccès. Les affections les plus chères ſont ſuſpendues, les travaux les plus preſſans abandonnés, les habitudes les plus impérieuſes rompues pour voler au combat : tant ce nom de patrie a de charmes pour tous les cœurs vertueux ; tant tes jouiſſances ſont douces, ô Liberté ! Ne ſemble-t-il pas qu'une divinité inconnue ait paſſé

ſur cet empire, & qu'elle ait dit à tous ſes citoyens : « Allez venger le ſang de vos frères morts pour la patrie ; » allez réparer l'honneur du nom français terni à Verdun » & à Longwy ; allez former avec vos corps un rempart » plus fidèle & plus sûr que nos forteresſes & nos cita- » delles ; allez mettre vos femme, & vos enfans à l'abri » du glaive de l'Autriche, & vous ſouſtraire à la honte » d'une ſervitude étrangère ». Où ſont les *Tites-Lives* modernes qui développeront dignement ce beau mouvement de la république de France ? où ſont les *Tacites* qui ſauront, avec les couleurs du ſentiment, peindre tant de traits particuliers de dévouement & de vertu ? où ſont les *Salluſtes* qui dévoileront la conjuration des nouveaux *Catilinas ?*

C'eſt dans cet état d'union fraternelle & d'ardeur belliqueuſe que nous laiſſons la France à nos ſucceſſeurs. Sous les lois de la monarchie, une nation eſt toujours compoſée de vieux enfans : nous leur laiſſons des républicains, des hommes. Et juſqu'à quel degré ne s'élevera pas encore l'énergie du peuple, lorſqu'il verra ſes nouveaux repréſentans, les mains tendues ſur le buſte de *Brutus*, jurer de ſauver la patrie ou de mourir ! Pour faire & pour affermir les révolutions, il ne ſuffit pas du génie ; il faut encore un grand courage. Il faut que celui qui s'y dévoue, ſe repréſente le braſier de *Scévola*, la ciguë de *Socrate*, l'exil de *Cicéron*, l'échafaud de *Sidney*, & qu'il ſe diſe à lui-même : « Puis-je endurer pour la patrie » tous ces ſupplices ? » Et s'il échappe à tant de périls, il faut qu'il ſache, comme *Ariſtide*, mourir dans l'indigence, ou trouver, ſi la liberté eſt perdue ſans reſſource, le piſtolet de *Beaurepaire* ou l'épée de *Caton*. Ce n'eſt qu'à ce prix qu'on s'élève à la dignité de l'homme libre, & qu'on acquiert l'honneur de ſervir dignement ſon pays dans les révolutions.

Et pour vouer une exécration éternelle aux rois, il n'y a

qu'à se rappeler la conduite de ce *Gustave*, qui eût fait tomber tout son peuple sous le glaive des Français, s'il ne fût tombé lui-même sous le fer d'*Ankastroëm*; & ce *Léopold*, qui ne fit briller un instant en Italie l'aurore d'une philosophie douce, que pour entraîner bientôt ses états & l'empire dans toutes les horreurs d'une guerre impie & formidable; & ce *Frédéric*, qui croit parler tous les jours ou l'ombre de son oncle, & qui, dupe d'un imposteur & d'un visionnaire, décide des destinées d'un grand peuple sur la foi de risibles évocations. Voilà cependant, ô peuples! ceux que vous avez chargés du soin de vous gouverner & d'assurer votre bonheur! Cent mille hommes seront peut-être égorgés, parce qu'il aura existé un traître & trois fous en Europe. Combien étoient plus raisonnables ces premiers-*Caraïbes* qui arrivèrent à Paris! ils ne pouvoient concevoir comment la France obéissoit, à cette époque, à un foible enfant. « Qu'est-ce donc, disoient-» ils, qu'a de si miraculeux cette couronne, pour sou-» mettre ainsi la force à la foiblesse, la maturité à l'inex-» périence? Dans nos forêts, on n'a nulle idée d'une » autorité si monstrueuse. » Ces sauvages étoient plus près de la raison & des vrais principes, que cette philosophie, qui n'est que l'art de s'égarer avec méthode, lorsqu'elle s'écarte de la nature, & qu'au lieu d'apprécier les choses sur leur utilité intrinsèque & naturelle, elle les estime sur ces fausses mesures que les préjugés & d'anciennes coutumes ont fait de génération en génération adopter à la paresse humaine.

Mais qu'avons-nous besoin d'aller chercher dans des temps ou dans des régions lointaines, des exemples de l'imbécillité ou de la férocité royale, lorsque vingt toises nous séparent à peine de ce palais jadis arsenal de tous les crimes, foyer de tant de conspirations, qu'il falloit ou le vouer à la destruction ou purifier ses murailles de tout l'éclat de la majesté nationale.

Peuple français, à quelles grandes destinées tu vas t'élever, à présent que rien n'arrête tes élans & ne refroidit ton courage, si tu restes uni, indivisible & ferme entre la victoire & la mort; si tu ne souffres pas qu'on rougisse le pavé de tes villes du sang de tes concitoyens; si tu ne laisses pas étouffer en toi ce sentiment de miséricorde que la nature plaça dans ton sein comme une émanation de la divinité même, pour être la source la plus pure de tes jouissances & de ton bonheur; si tu attends tes vengeances de la loi seule, & si tu as, pour des mécontens obscurs, ce mépris froid qui sied si bien à la véritable force envers une extrême foiblesse! Que tu parus grand le jour où tu t'écrias: « c'est nous qui les sauverons; ils ont été trompés; ils sont sans armes ». L'univers attend souvent de toi de tels exemples, parce qu'il sait que de véritables républicains sont dignes de les donner. Considère que ta plus grande force est dans l'estime de tes ennemis pour toi; que l'on se bat toujours mal avec ceux qu'on est forcé d'estimer; qu'ils viendront demander un asyle chez un peuple clément & miséricordieux, mais qu'ils se battroient avec fureur contre un peuple qui se seroit affranchi de l'humanité & des lois. Rappelle-toi ce qui se passa dans Rome après l'expulsion des Tarquins. Des années entières s'écouloient sans qu'on entendît parler d'aucun acte de violence. Sept fois le peuple mécontent se retira sur la montagne; sept fois il descendit à la voix de la patrie sans exercer aucune vengeance. Ces cohortes intrépides & couvertes de fer obéissoient au premier signal du magistrat. C'est ainsi que *Rome* obtint l'estime & l'alliance de tous les peuples qui comptoient les vertus pour quelque chose, & qu'elle fit plus de conquêtes par sa modération & par sa sagesse que par la force de ses légions.

Mais faut-il présenter de grands objets à ton juste ressentiment! Songe que les aigles d'Autriche sont arborées

sur le territoire de France ; qu'un *Vandale* s'est emparé de cette terre sacrée ; qu'un d'*Artois*, qui ne trouva jamais de volupté assez vive, à moins qu'elle ne fût bien criminelle ; qu'un *Condé* dont toute l'ame n'est que fureur ; qu'un *Riquetti*, image vivante du crime & de la débauche, sont sur le seuil de cet empire ; que le Rhin, l'Escaut & la Moselle voient errer sur leurs rivages cette troupe d'assassins & de parricides. Va purger la terre de ces monstres, & ne quitte pas les frontières, que nos sillons ne soient largement abreuvés de leur sang. Ces holocaustes d'hommes armés, & en état d'hostilité, seront agréables au Dieu de la Liberté. Et lorsque, par ton courage, ils auront cessé d'être, écris sur les rochers des Alpes, sur les rives de l'Escaut : « Passant, arrête-toi, & » contemple ce qu'il reste d'une armée de brigands qui » osa déclarer une guerre impie à un peuple d'amis & » de frères. »

Quant à nous, Messieurs, l'un des derniers devoirs que nous ayons à remplir, c'est de rendre, au nom du peuple, des actions de graces aux amis de la liberté dans toute la France, qui ont si puissamment secondé nos travaux, & préparé par leurs lumières cette nouvelle révolution ; à ces intrépides guerriers qui scellent de leur sang la cause de la liberté sur les limites de la France ; mais sur-tout à cette Intelligence éternelle qui s'est montrée jusqu'à présent si favorable à cet empire, qui accorde toujours des destinées longues & prospères aux peuples fidèles aux lois de la morale & de la justice, mais qui fait périr misérables & déchirer de leurs propres mains ceux qui sont sourds à la voix de l'humanité.

228

PROJET DE DÉCRET.

L'Assemblée nationale déclare que, durant le cours de sa session, les sociétés populaires ont bien mérité de la patrie.

Elle invite tous les citoyens à élever des autels à la liberté, à la concorde, à la justice, & à cette bienveillance qui doit les unir comme hommes libres, tous comme concitoyens, comme frères.